



---

## MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE

---

L'Administration communale de Port-Valais soumet à l'enquête publique les demandes en autorisation de construire déposées par :

---

Mme Anne-Lise Vidueira, Le Fort à Culet 29, 1897 Le Bouveret, pour la transformation du balcon en veranda, l'installation d'un carport et la modification du toit, parcelle n° 2387, plan n° 11, sise au lieu-dit « Au Fort à Culet », zone de construction R2.

**Coordonnées : 2'556'050 / 1'137'260**

**Auteur des plans : Thomsen Architectes, 1860 Aigle**

---

M. Gilles Mertes, Les Severeux 39, 1897 Les Evouettes, pour l'installation d'une pompe à chaleur, parcelle n° 1589, plan n° 23, sise au lieu-dit « Aux Severeux », zone de construction R3.

**Coordonnées : 2'556'863 / 1'135'027**

**Auteur des plans : JPK Sanitaire SA, 1470 Estavayer-Le-Lac**

---

Mme Murielle Cultrona, Route de Boson 30a, 1897 Les Evouettes, pour la construction d'un cabanon de jardin, l'installation d'un poêle ainsi que la pose d'une clôture, d'un velux et d'un store, parcelle n° 2952, plan n° 12, sise au lieu-dit « Pied de la Praille », zone de construction R3.

**Coordonnées : 2'556'030 / 1'137'030**

**Auteur des plans : Felli Architecture, 1870 Monthey**

---

M. Kavian Iravan-Azam, Route de la Lanche 173, 1897 Le Bouveret, pour la construction d'une palissade, parcelle n° 2396, plan n° 11, sise au lieu-dit « Au Fort à Culet », zone de construction R2.

**Coordonnées : 2'556'150 / 1'137'175**

**Auteur des plans : Le requérant**

---

M. Giuseppe Rogati, Chaussée du Canal 63, 1897 Le Bouveret, pour la construction d'une cabane de jardin d'un mur de soutènement et d'une palissade et, parcelle n° 3217, plan n° 11, sise au lieu-dit « Au Fort à Culet », zone de construction R2.

**Coordonnées : 2'555'890 / 1'136'710**

**Auteur des plans : Carmesoud SA, 1896 Vouvy**

---

Les observations, les remarques ou les oppositions éventuelles à l'encontre de ces demandes doivent être présentées par écrit, en deux exemplaires, dans les trente jours dès la présente publication, au greffe communal, où les plans sont déposés et peuvent être consultés.

Port-Valais, le 26 mars 2021